



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue par voix téléphonique conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020) le 4 mai 2020 à 13 h 30.

Présences : Le maire : M. Stéphane Séguin

Les conseiller(e)s : M. Bernard Riopel
Mme Diane Thibault
M. Victor Boulay
M. Jean-Guy Périard
Mme Ghislaine Jean

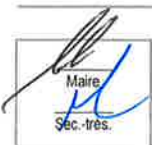
Absent : M. Pier-Car Bédard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente, Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
 - 4.2 Offre de contrat entre le ministère des Transports (MTQ) et la municipalité de Montpellier pour le balayage mécanisé de la route 315 entre la rue Marie et le chemin du Crique-à-la-Roche
 - 4.3 Autorisation - Signature d'un protocole pour l'aménagement et la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert



- 4.4 Mandat à un ingénieur – Préparation de plans et devis pour l'aménagement et la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert - Lot 6 024 268, rue Viau
- 4.5 Mandat à l'arpenteur-géomètre – Préparation d'une description technique et d'un plan pour l'aménagement et la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert - Lot 6 024 268, rue Viau
- 4.6 Acceptation de la soumission no 2020-04-30 de SABCO
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU
- 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 8. AFFAIRES NOUVELLES
- 9. DIVERS
 - 9.1 Annulation d'activités – Association des Loisirs de Montpellier
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2020-05-090

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant et/ou retirant le point suivant :

9.1 Annulation d'activités – Associations des Loisirs de Montpellier;

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

2020-05-091

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.



Maire
Sec. trés.

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2020-05-092

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2020-05.01 et que Stéphane Séguin, maire et Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 29 mars au 25 avril 2020, totalisant 109 199,91 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020, totalisant 60 852,39 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois d'avril 2020.

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'avril 2020.

4.2 Offre de contrat entre le ministère des Transports (MTQ) et la municipalité de Montpellier pour le balayage mécanisé de la route 315 entre la rue Marie et le chemin du Crique-à-la-Roche

2020-05-093

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports offre aux municipalités qui le désirent la possibilité de faire elles-mêmes le balayage des routes qui sont à l'entretien du ministère;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est de six cent trente-huit dollars et quarante-huit cents (638,48 \$);

CONSIDÉRANT QUE lorsque le ministère effectue lui-même le balayage des rues, le balayage se fait à une date tardive avant le début de l'été et lorsque la municipalité effectue elle-même le balayage des rues les travaux se font plus rapidement;

EN CONSÉQUENCE :

Il proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre faite par le ministère des Transports relativement au balayage de la chaussée des routes qui sont sous l'entretien du ministère au montant de six cent trente-huit dollars et quarante-huit cents (638,48 \$) annuellement pour l'année 2020;

QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Montpellier à signer le contrat d'approvisionnement et contrat de nature technique.

Adoptée à l'unanimité.



Manon
Sec.-trés.

4.3 Autorisation - Signature d'un protocole pour l'aménagement et la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert

2020-05-094

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser des travaux d'amélioration du drainage traversant le chemin du Lac vert, constitué du lot 6 239 353 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, chemin qui passe, notamment, en bordure de la propriété sise au 2, rue Viau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser des travaux de drainage de façon à mieux conduire à leur pente naturelle les eaux des fonds supérieurs, vers le point le plus bas du secteur, qui se trouve à être la propriété appartenant aux propriétaires de ladite propriété;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité de faire cet ouvrage aux fins d'assurer un écoulement des eaux plus commode et de façon à faciliter l'entretien de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont disposés à accorder les droits requis aux fins de permettre à la Municipalité de procéder à de tels travaux et de maintenir un tel ouvrage sur leur propriété, aux conditions énoncées à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit signer un protocole d'entente avec les propriétaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE Stéphane Séguin, maire, et Manon Lanthier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Montpellier le protocole d'entente entre Monsieur Yvon Clément et Madame Hélène Robitaille et la Municipalité ainsi que tout document requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.



Maire
Sec.-trés.

4.4 Mandat à un ingénieur – Préparation de plans et devis pour l'aménagement et la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert - Lot 6 024 268, rue Viau

2020-05-095

CONSIDÉRANT l'obligation de mandater un ingénieur afin de préparer des plans et devis pour l'aménagement et à la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert sur une partie du lot 6 024 268, situer sur la rue Viau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics à mandater la firme PROSEPT inc. pour la réalisation des plans et devis;

ET QUE ce mandat soit octroyé conditionnellement à la signature du protocole d'entente pour l'aménagement et à la construction d'un exutoire (fossé) entre la municipalité de Montpellier et Madame Hélène Robitaille et Monsieur Yvon Clément.

Adopté à l'unanimité.



Mari
Sec.-trés.

4.5 Mandat à l'arpenteur-géomètre – Préparation d'une description technique et d'un plan pour l'aménagement et la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert - Lot 6 024 268, rue Viau

2020-05-096

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre afin de localiser l'emplacement pour l'aménagement et à la construction d'un exutoire (fossé) sur une partie du lot 6 024 268, situé sur la rue Viau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

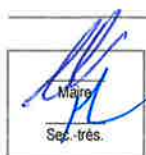
ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics à mandater un arpenteur-géomètre pour préparer une description technique et un plan relatif aux travaux cités ci-dessus;

QUE Stéphane Séguin, maire et Manon Lanthier directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tout document requis à cet effet;

ET QUE ce mandat soit octroyé conditionnellement à la signature du protocole d'entente pour l'aménagement et la construction d'un exutoire (fossé) entre la municipalité de Montpellier et Madame Hélène Robitaille et Monsieur Yvon Clément.

Adopté à l'unanimité.



4.6 Acceptation de la soumission no 2020-04-30 de SABCO

2020-05-097

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 30 avril 2020 de chez SABCO au montant de mille quatre cent quarante dollars (1 440 \$) plus les taxes applicables pour l'achat de dix-huit (18) supports décoratifs pour enseignes de rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil accepte la soumission no 2020-04-30 chez SABCO et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois d'avril 2020.

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à l'ordre du jour.



9. DIVERS

9.1 Annulation d'activités – Association des Loisirs de Montpellier

Nous accusons réception en date du 1^{er} mai 2020 d'une correspondance de Madame Ghislaine Jean, présidente de l'Association des Loisirs de Montpellier mentionnant que le Conseil d'administration de l'Association désire aviser le Conseil municipal que toutes les activités prévues à leur agenda pour une partie de l'année sont reportées ou annulées. Cette décision fait suite aux recommandations du gouvernement interdisant tout regroupement ou activité public suite à la pandémie du COVID-19. Pour ces motifs, le Comité ne réclamera pas le montant prévu au budget 2020, soit sept mille dollars (7 000\$) pour l'activité Festiv'Arts.

10. CORRESPONDANCE

Aucun point à l'ordre du jour.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-05-098

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 13 h 40.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.